



## Blocage Saisie Attribution

Par **IGNACE33**, le **21/01/2014** à **08:47**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide [smile17]

Aujourd'hui, mon compte a été vidé par l'huissier.

J'ai bien une dette qui a été reprise par ce cabinet, mais ça fait environ un mois que je leur demande un relevé complet de ma situation. Je précise que je leur verse mensuellement une somme pour rembourser cette dette.

J'ai bien reçu un relevé, mais seulement de 2013

Les sommes que j'ai versées toute l'année passée n'ont même pas fait réduire la dette !!!

N'ayant pas de réponse correcte de leur part, j'ai réduit mon virement à 10€ ce mois ci, et du coup, ils ont fait un Blocage Saisie Attribution sur mon compte et m'ont laissé ... quasi rien.

L'argent sur mon compte était mes indemnités de licenciement pour invalidité.

En plus, la banque me facture 100€ de frais

Je ne sais pas si je m'exprime clairement

Ai-je des recours

En sachant que de toutes façons, ils ne répondent pas aux questions et que je n'ai pas été prévenue

Je ne sais pas si vous pourrez m'aider, mais merci quand même d'avance

Par **moisse**, le **21/01/2014** à **09:08**

Bonjour,

Vous prenez de drôles d'initiatives. L'huissier dispose d'un titre exécutoire à la suite d'une décision de justice.

Vous pouvez contester cette saisie devant le juge d'exécution, voir ici :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1850.xhtml>

Par **IGNACE33**, le **21/01/2014** à **09:21**

Comment ça je prends de drôles d'initiatives ?

J'ai voulu prendre contact avec eux à plusieurs reprises, sans aucune réponse. J'ai fait mes virements régulièrement toute l'année passée, je demande un relevé de compte pour négocier le règlement de ma dette !!!

Moisse, je n'ai pas besoin d'un réponse comme la votre

Par **moisse**, le **21/01/2014** à **09:28**

Vous avez tort, je n'ai pas fait de jugement de valeur.

Vous avez fait l'objet d'une condamnation et l'huissier l'exécute.

Il n'est pas tenu d'accepter un échéancier, et si c'est le cas, votre initiative lui permet de revenir dessus puisque non respecté.

Il n'est pas qualifié pour négocier votre dette, ce n'est pas lui le créancier.

Enfin je vous ai indiqué la voie de recours.

Mais je ne prendrai pas en charge votre dette.

Par **IGNACE33**, le **21/01/2014** à **09:33**

il n'est pas tenu de répondre poliment non plus, je suppose.

La condamnation, elle a été faite sans moi.

J'ai reçu les papiers une fois les décisions prises.

Pourquoi suis-je obligée de venir sur un forum pour avoir des informations. Vu les frais qu'ils empochent, ils pourraient au moins répondre.

Et j'ai demandé de l'aide, des informations, pas qu'on reprenne ma dette.

J'ai emprunté, je rembourse, mais je ne veux pas payer non plus 3 fois ma dette.

Merci à vous, bonne journée

Par **amajuris**, le **21/01/2014** à **10:33**

bjr

pour ne pas payer plus vous devez rembourser l'intégralité de votre dette en une seule fois. le créancier n'a aucune obligation d'accepter un échéancier.

cdt

Par **aliren27**, le **21/01/2014** à **15:31**

Bjr,  
et de plus, les intérêts courent tant que la dette n'est pas remboursée....

Par **IGNACE33**, le **21/01/2014** à **15:33**

merci de vos réponses !!! je vais aller voir ailleurs

Par **amajuris**, le **21/01/2014** à **20:48**

ailleurs la loi est la même !

Par **IGNACE33**, le **21/01/2014** à **21:20**

Oui, sans aucun doute, malheureusement.  
Mais je ne suis pas venu là non plus pour me faire taper dessus.  
Je cherchais juste un peu d'aide ... et d'amabilité  
Merci pour tout, le sujet est clos.